

Présenter une Demande de Bulletin de Vote Spécial en Ligne - 1 mars 23 - Alberta

Unclassified

Références:

A. [A-LG-007-000/AF-001](#)-Les scrutins Fédéraux, Provinciaux et Territoriaux du 29 nov. 00

B. [ORFC 19.44](#)

C. [Politique sur les journaux des Forces Canadiennes](#)

1. Réponse non requise durant les heures de repos
2. Une élection générale provinciale se tiendra le lundi 29 mai 23 en Alberta
3. Conformément à la loi électorale de l'Alberta, s.r.a. 2000, c. e-1 telle que modifiée, les membres des facs voteront avec les civils aux bureaux de scrutin civils.
4. Tout individu peut s'inscrire sur la liste électorale et possède le droit de voter le jour de l'élection s'il remplit les conditions suivantes:
 - a. être un citoyen Canadien,
 - b. avoir dix-huit ans et plus le jour de l'élection,
 - c. avoir un lieu de résidence habituelle en Alberta, et présenter une pièce d'identité autorisée pour prouver son identité et adresse actuelle lors du vote.
5. Les membres des facs peuvent présenter une demande en ligne pour voter par bulletin de vote spécial dès le 01 mars 23. Les électeurs qui ne seront pas en mesure de voter en personne les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection peuvent présenter une demande en ligne à <https://specialballot.elections.ab.ca/> ou en personne, au bureau du directeur de scrutin de leur circonscription électorale (ouvert au public le 02 mai 23) ou en appelant au 1-877-422-8683.
6. Les membres des facs et leurs personnes à charge qui souhaitent voter par la poste doivent présenter leur demande tôt. Les bulletins de vote spéciaux seront envoyés lorsque le bref d'élection sera délivré le 01 mai 23 et doivent être retournés à élections Alberta ou au bureau du directeur de scrutin de leur circonscription électorale avant 20h00 le jour de l'élection, le 29 mai 23.
7. Pour voter, les membres des facs et leurs personnes à charge doivent être inscrits sur la liste électorale. Les membres des facs et leurs personnes à charge peuvent être ajoutés à la liste électorale lorsqu'ils présentent une demande pour le bulletin de vote spécial. Ceux qui planifient voter durant les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection peuvent s'inscrire en ligne à www.voterlink.ab.ca ou par téléphone en appelant au 1-877-422-8683. Les membres des facs peuvent également s'inscrire en personne au bureau de scrutin. Une pièce d'identité avec nom et adresse actuelle est requise pour voter par bulletin de vote spécial ou en personne durant les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection. Les pièces d'identité avec une adresse postale seront acceptées seulement si l'électeur est inscrit à l'avance sur la liste électorale et l'adresse postale y est incluse.
8. Les commandants doivent s'assurer que ce message reçoive la plus grande dissémination possible par le moyen le plus approprié et dans les cas applicables, par sa promulgation dans les ordres courants.